COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 MARS 2019

EN VERTU DES ARTICLE L2121-25 ET R2121-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Réhabilitation du logement incendié

Monsieur le Maire rappelle ce dossier aux élus. Il explique que suite à un entretien téléphonique entre le cabinet d'architecte, il convient de leur indiquer avec précision quel sera le projet envisagé. Il présente le plan de financement et demande quel est le projet qui est souhaité par la municipalité entre 2 ou 3 logements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** de réaliser le projet de 3 logements comme définit par l'architecte avec l'option d'intégration du logement de 45 mètres carrés dans celui de 100 mètres carrés si besoin était.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à ce dossier

Vote du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal de cette commune, réuni pour le vote du compte administratif 2018, sous la présidence de Monsieur Francis DESMORTIER, doyen de l'assemblée.

Délibérant sur le compte de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Michel FOUGERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Sous la présidence de Monsieur Francis DESMORTIER, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Report excédentaire N-1 : 94 129,19€

Dépenses 282 314,08 € Recettes 542 630,29 €

Excédent de clôture :354 445,40 €

Investissement

Report déficitaire N-1 : 19 352,38€

Dépenses 28 918,54 € Recettes 50 685,20 €

Restes à réaliser :86 627,00 €

Besoin de financement :84 212,72 €

Hors de la présence de Monsieur Michel FOUGÈRE, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité des membres présents

Vote du compte Administratif multiservice 2018.

Le Conseil Municipal de cette commune, réuni pour le vote du compte administratif du multiservice 2018, sous la présidence de Monsieur Francis DESMORTIER, doyen de l'assemblée.

Délibérant sur le compte de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Michel FOUGERE, Maire, après s'être fait présenter le budget multiservice et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Sous la présidence de Monsieur Francis DESMORTIER, doyen de l'assemblée, le Conseil

Municipal examine le compte administratif multiservice 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Report excédentaire N-1 : 161,44€

Dépenses 3 488,71 € Recettes 6 539,04 €

Excédent de clôture :3 211,77 €

Investissement

Report déficitaire N-1 : 2 876,34€

Dépenses 9 542,21 €

Recettes 2 876,34 €

Restes à réaliser : 4170 € en dépenses et 70 000€ en recettes

Besoin de financement :56 287,79 €

Hors de la présence de Monsieur Michel FOUGÈRE, maire, le conseil municipal approuve à

l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité des membres présents

Approbation du Compte de Gestion 2018.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;
- > Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ➤ Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- > Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus, à l'unanimité des membres présents.

Approbation du Compte de Gestion 2018 multiservice

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget multiservice de l'exercice 2018 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;
- > Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- ➤ Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- > Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus, à l'unanimité des membres présents.

8- Affectation des résultats de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal de cette commune :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune.

- Constatant que le compte administratif 2018 dégage un excédent de fonctionnement de 354 445,40 €.
- Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter une partie de ces résultats en réserve d'investissement pour couvrir le besoin de financement au compte 1068 des recettes d'investissement, soit : 84 212,72 €

Et le reste, soit : 270 232,68 € en report de fonctionnement au chapitre 002 des recettes de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus, à l'unanimité des membres présents.

Affectation des résultats de l'exercice 2018 Multiservice

Le Conseil Municipal de cette commune :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune.
- Constatant que le compte administratif 2018 dégage un excédent de fonctionnement de **3 211,77 €. Décide** à l'unanimité des membres présents d'affecter une partie de ces résultats en réserve d'investissement pour couvrir le besoin de financement au compte 1068 des recettes d'investissement, soit :

3211,77€

Et le reste, soit : 0 € en report de fonctionnement au chapitre 002 des recettes de fonctionnement Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus, à l'unanimité des membres présents.

Vote des taux d'imposition des trois taxes locales pour 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants et L.2331-3,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux (TH, TFB, TFNB), notamment :

- les limites de chacun au terme de la loi du 10 janvier 1980 susvisée,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal décide à la majorité de ne pas augmenter les taux pour 2019 et de voter les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	Taux Commu naux 2018	Bases prévisionne lles 2019	Taux votés 2019	Produit 2019
T. Habitation	7.99	446 600	7.99	35 683
T. Foncier	16.86	345 600	16.86	58 251
Bâti				
T. Foncier	49.41	123 200	49.41	60 873
Non Bâti				
TOTAL			154 807	
ATTENDU 2019 :				

Ainsi fait et délibéré à la majorité des membres présents.

Vote des subventions aux associations 2019

Monsieur le Maire présente la liste des subventions qui ont été accordées en 2018 et propose au conseil municipal de définir les montants 2019.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide que les subventions 2019 seront réparties comme indiqué dans le tableau ci-dessous

Versées en	Demandée	Montant
2018	pour 2019	accordée en

			2019
Le Pêcheur	50	X	50
Barbezilien			
Groupe	300	X	0
Théâtral			
C.A.U.E	46	X	46
APE Grande	200	X	200
Champagne			
Sud			
A.F.C.C.R.E.	88	90	90
Société de	300	X	300
chasse			
Club de l'Age	50	X	50
d'Or			
Comité de	1500	X	750
Jumelage			
Heacham			
Entente	100	X	100
sportive			
Grande			
Champagne			
SECOURS	100		100
CATHOLIQU			
Е			
La fondation	50	55	55
du patrimoine			
Comité des	1500	X	0
Fêtes			
			1.0
Amicale des	120	X	120
Donneurs de			
Sang	100	37	100
Eglise Saint-	100	X	100
Jean-Baptiste	200	37	200
Croix Rouge	200	X	200
16 Barbezieux	(5	50.00	50.00
ACJNA	65 V	59,98	59,98
A.M.C	X 4904	X	750
TOTAL	4804		2970,98

Vote du budget multiservice pour 2019

Îl est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif multiservice, comme suit

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	30 706,87€	30 706,87 €
Section d'investissement	82 955,51 €	82 955,51 €
TOTAL	113 662,38 €	113 662,38 €

4

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif multiservice 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Rece	ettes	Dépenses
Section de fonctionnement	30 70	06,87€	30 706,87 €
Section d'investissement	82 95	55,51 €	82 955,51 €
TOTAL	113 6	662,38€	113 662,38 €

<u>Adhésion au groupement de commandes de Grand Cognac portant sur des prestations de</u> voirie

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7, en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de Convention constitutive du groupement de commandes portant sur des prestations de voirie, jointe en annexe ;

Considérant que la commune de Criteuil la Magdeleine et Grand Cognac ont un besoin similaire en matière de prestations de voiries ;

Considérant que le projet de convention constitutive de groupement définit les règles de fonctionnement du groupement et désigne Grand Cognac comme coordonnateur.

Considérant que Grand Cognac sera chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de passation, de procéder au choix des titulaires, de signer et de notifier les marchés consécutifs.

Considérant que les marchés passés dans le cadre du groupement porteront sur les prestations de voiries suivantes :

- Point à temps
- Fauchage
- Curage de fossé (compris évacuation)
- Fourniture de calcaire
- Fourniture et mise en œuvre de calcaire
- Fourniture d'enrobé à froid
- Achat de panneaux et de signalisation

Considérant que les premiers marchés issus du groupement devraient prendre effet à compter de juin 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes de Grand Cognac portant sur des prestations de voirie ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

Participation au voyage de classe du collège Jean Moulin de Barbezieux

Vu le courrier du collège Jean moulin de Barbezieux Saint Hilaire indiquant le nombre d'enfant de la commune de Criteuil la Magdeleine et demandant une participation

Considérant la nécessité de statuer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal :

- **Décide** de participer à hauteur de 50€ par enfant pour toutes les demandes de l'année 2019 qui concerneront un voyage de classe
- **Dit** que cette somme sera prévue au budget 2019

Ainsi fait et délibéré à la majorité des membres présents.

Entretien d'un caveau dans le cimetière de Criteuil la Magdeleine

Vu la demande de Monsieur BARRAULT de faire entretenir le caveau de son aïeul Mort pour la France durant la première guerre mondiale moyennant participation financière

Vu la présence active de Monsieur BARRAULT lors des commémorations du 11 novembre sur la commune de Criteuil La Magdeleine,

Vu les différents dons de compositions florales pour le monument au mort de la commune par Monsieur BARRAULT depuis de longues années

Vu le départ pour raison de santé de Monsieur BARRAULT dans un autre département

Vu le souhait de Monsieur BARRAULT que son aïeul ne tombe pas dans l'oubli

Considérant la nécessité pour la commune d'entretenir le devoir de mémoire des personnes Mortes pour la France durant les différentes guerres

Considérant la nécessité de statuer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal :

- **Décide** d'entretenir le caveau familial de Monsieur BARRAULT
- Dit que cet entretien nécessitera une participation financière de 50€ par an
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette transaction avec Monsieur BARRAULT

Ainsi fait et délibéré à la majorité des membres présents.

Le Maire Michel FOUGERE